



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 8 février 2024 A 18 H 30

**Présents** : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Claude LABAT, Véronique MALEYSSON, Arnaud BEGOT, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Henri-Pierre ZITO, Michaël BRAZ, Marie-Line GELEOC.

**Excusés** :

Yvon BABLON a donné pouvoir à V. CAUWET DELBARRE  
Julien RIVAUX

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc FOGOLIN

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain
- 3/ Autorisation à donner au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 4/ Avenant bail de la MAM
- 5/ Terrain Consorts ANGOT
- 6/ Consultation par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat d'assurance collective
- 7/ Garantie d'emprunt
- 8/ Adhésion mutuelle de groupe
- 9/ Demandes de subvention pour les travaux de rénovation de la Mairie – Conseil Départemental et DETR
- 10/ Décisions du Maire

## 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2023 est adopté sans observations.

## 2 / Modification du périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Ain

Monsieur le Maire explique ce qu'est le SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il ajoute que ce projet consiste à modifier le périmètre du SAGE qui couvre actuellement 40 communes pour 602 km<sup>2</sup> pour le faire coïncider à celui du syndicat de la rivière d'Ain et ses affluents, le SR3A qui couvrira 142 communes et 1700 Km<sup>2</sup>. Il illustre ses dires avec la carte projetée à l'écran.

L'arrêté préfectoral devrait voir le jour en 2027.

Monsieur le Maire retrace l'historique des syndicats, initialement il y avait le SIABVA, transformé en SR3A. Les inquiétudes des élus restent par rapport à ces grandes structures et au risque d'être les oubliés.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la modification du périmètre du SAGE.

## 3 / Autorisation à donner au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame DIALLO rappelle que comme chaque année et afin de pouvoir régler les factures avant le vote du budget, il convient de se prononcer sur l'autorisation à donner au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % du budgété l'année précédente soit :

Chapitre	Budgété 2022	25%	Limite possible	Limite du conseil
21	653 421 €	653 421 x 25%	163 355.25 €	50 000 €
23	302 600 €	302 600 x 25%	75 650 €	75 000 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du tableau ci-dessus.

## 4 / Avenant bail de la MAM

Madame DIALLO rappelle que le bail avec la MAM a été signé le 03 juin 2022. Il faisait référence à l'indice du coût de la construction pour la révision des loyers. Il s'avère que cet indice ne soit pas l'indice de référence adéquat et qu'il convient d'établir un avenant pour le modifier et passer à l'IRL (Indice de référence des Loyers)

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au bail.

## 5 / Terrain ANGOT

Monsieur le Maire expose les faits : lors de l'urbanisation de la rue du stade, la municipalité avait demandé aux propriétaires un recul afin d'élargir la rue. Aucune régularisation n'a été faite. A ce jour les conjoints ANGOT vont faire des travaux sur la parcelle et demande la régularisation. Les propriétaires ont donné leur accord pour céder gracieusement une partie de leur tènement à la commune. Monsieur le Maire propose de faire établir l'acte par la société AXIS conseil, moins chère qu'un notaire.

Il indique également que les actes se feront au fur et à mesure des demandes, car trop onéreux à faire en une seule fois.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte établi par AXIS.

## 6 / Consultation par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Monsieur CAGNIN informe le conseil que le Centre de Gestion de l'Ain propose de lancer un marché afin de proposer un nouveau contrat groupe pour l'assurance statutaire. Cette dernière consiste à assurer la collectivité pour les remboursements des arrêts maladie. La collectivité aura, à l'issue de la consultation, le choix d'adhérer ou non à cette assurance collective ou pourra conserver son assurance actuelle si plus intéressante.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à donner mandat au Centre de Gestion pour procéder à la consultation pour l'assurance statutaire.

## 7 / Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire informe le conseil que tout bailleur qui construit sur la commune peut demander une garantie d'emprunt. La collectivité a reçu de 3F Immobilière Rhone Alpes une demande de garantie d'emprunt pour le programme « Le Clos Berthelot » sis 45 rue de la République. Monsieur le Maire présente le plan de financement, ainsi que la note de présentation et précise que cette demande de garantie d'emprunt est faite à hauteur de 958 832€.

Le conseil, à l'unanimité, refuse d'octroyer la garantie d'emprunt.

## 8 / Adhésion mutuelle de groupe

Monsieur CAGNIN rappelle que la collectivité s'était associée au centre de gestion pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Le Centre de Gestion nous fait savoir que le groupe APICIL a été retenu.

La collectivité peut maintenant se positionner sur l'adhésion à cette convention de participation. A savoir que pour notre collectivité, sur 14 agents 6 sont intéressés, les 8 autres ont une autre mutuelle de groupe avec leur conjoint.

Il est précisé que la participation de la commune, à hauteur de 15€, ne sera maintenu que pour les agents qui adhéreront à cette convention.

Monsieur PARINI trouve anormal le fait que seuls ceux qui adhèrent bénéficient de la participation de la commune sachant que tous paient une mutuelle.

Le Conseil, à 17 voix pour, 1 abstention, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

#### 9 / Demandes de subvention pour les travaux de rénovation de la Mairie – Conseil Départemental et DETR

Monsieur CAGNIN rappelle les travaux envisagés pour la rénovation du rez de chaussée de la Mairie et des vestiaires des services techniques ;

Il informe le conseil que ce projet est éligible aux subventions du conseil départemental et de l'Etat via la DETR.

Les demandes de subvention doivent être faite en 2024 pour des travaux de 2025.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les demandes de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat.

#### 10 / Décisions du Maire

Le Maire informe qu'il a signé un avenant pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Pierre Curie et l'Av st Exupéry car Les travaux initiaux ne comprenaient pas la déconnexion des réseaux. L'avenant s'élève à 9 580.50 € HT.

#### Questions :

Il a été demandé la date prévisionnelle de fin de travaux de la nouvelle station d'épuration. A ce jour en 2028 si tout va bien.

La séance est levée à 19h30.

Le Président

Le Secrétaire